LPB
LE PETIT BASTIAIS
Fondé en 1875

Hebdomadaire d'information habilité à publier les annonces légales et judiciaires pour la Haute-Corse et la Corse du Sud
10 rue des Terrasses 20200 BASTIA
Tel. 04 95 58 70 52 - Fax. 04 95 38 76 57

N°1102 / 1103
LE PETIT BASTIAIS
du 11 au 24 août 2025

ENTRETIEN AVEC LE PRÉFET DE LA HAUTE-CORSE : MICHEL PROSIC

Risque incendie : « notre force repose sur notre système estival global »



Le Préfet de la Haute-Corse évoque deux sujets qui reviennent à chaque saison estivale : la lutte contre les incendies et la gestion de la ressource en eau. Des problématiques que le représentant de l'Etat aborde avec humilité, dans la nécessité de fédérer toutes les forces vives pour protéger population environnement.

De quelle manière, le dispositif aérien de lutte contre les incendies est-il articulé ?
Nous avons, en France, un dispositif aérien qui permet de protéger l'ensemble du territoire national. Les moyens sont prépositionnés à Nîmes et peuvent intervenir si besoin en Corse assez rapidement. La Corse est la seule région française qui, en été, dispose d'un prélèvement des moyens aériens nationaux avec deux canadairs à Ajaccio et un hélicoptère lourd bombardier d'eau à Corte. Pour tenir compte du contexte de ce début d'été, ces moyens ont été avancés de quelques jours. Mais résumer la lutte anti-incendie aux seuls moyens aériens est une erreur. Il y a d'abord, des équipes de femmes et d'hommes du SIS 2B, de l'UIISC 5, des réserves communales de sécurité civile qui font preuve d'un très grand professionnalisme. Ces moyens sont renforcés également d'un point de vue national par des brigades spécifiques pendant l'été. Le vrai sujet c'est surtout de faire en sorte d'empêcher tout départ de feu. Le premier élément clé est de créer un maximum de pistes DFCI et d'installer des bâches d'eau pour alimenter les citernes des camions. Le second élément est l'obligation légale de débroussaillement. Pour rester dans sa maison en toute sécurité, il faut avoir débroussailler autour de chez soi dans un rayon de 50 mètres. En le faisant, nos sapeurs-pompiers peuvent être mobilisés ailleurs. De plus en plus de communes se sont lancées en lien avec le SIS 2B et l'AUE pour créer des cartes communales d'OLD, j'encourage les maires à mener cette démarche tout comme il faut encourager les agriculteurs à s'installer car cela nous prémunit des incendies.

Une réappropriation agropastorale à mener ?
Bien sûr ! Par exemple, quand l'entretien d'une piste DFCI, est assuré par un agriculteur, on sera dans une logique gagnant-gagnant. Notre force dans le département repose sur notre système global estival. Nous avons La Poste qui est mobilisée à travers ses personnels, nous avons une convention avec l'Université pour la recherche, avec l'Armée et le 2ème REP qui effectue des patrouilles de surveillance tout au long de l'été, avec EDF, avec les Scouts. Notre Interservices se réunit toutes les semaines, pour anticiper et réorienter notre stratégie si besoin. Nous sommes aussi novateurs, nous allons produire le premier drone en capacité d'intervenir sur les incendies. Nous sommes les seuls en France à le faire. ... / ...

Suite en P. 5

L'actualité

ECONOMIE
Le BTP manque un peu d'air
P. 2



ENTRETIEN
Bertrand d'Ortoli
P. 4

HISTOIRE
Rencontres napoléoniennes
P. 13



ANNONCES LEGALES :
fax. 04 95 38 76 57
email: al@lepetitbastiais.com
infoline: Valérie au 04 95 58 70 52

CE NUMÉRO EST IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ

1,00 €

Le BTP en quête d'un nouveau souffle

C'est en présence d'Olivier Salleron, président de la Fédération Française du Bâtiment que s'est tenue, le 21 juillet dernier, l'assemblée générale de la fédération du bâtiment et des travaux publics de la Haute-Corse. L'occasion pour Dominique Antoniotti et son équipe d'appeler, de nouveau, les hautes sphères politiques à relancer les marchés de la construction, en particulier du logement.

Pour faire fonctionner un moteur, il lui faut du carburant, il en est de même pour le BTP qui a besoin de lisibilité, de carnets de commande remplis tout en veillant à former ses personnels et sa jeunesse. Le BTP est une aventure collective, un modèle, l'un des rares, où la notion de solidarité s'exprime encore à travers des liens particulièrement fraternels ou paternels entre le patron et ses employés. Il est même coutumier, de voir ces derniers, reprendre ensuite le flambeau d'une entreprise, preuve de l'attachement à l'entreprise et une certaine idée de la beauté. Nul autre domaine que le BTP ne fait autant fonctionner l'ascenseur social. On ferait bien, collectivement, d'y prendre exemple ! Il y a chez ces grands capitaines d'entreprises notamment en Corse, un art latin du management, une idée de la Philia, le goût pour prendre des risques et la responsabilité, souvent très lourde, de faire vivre des familles. Dernièrement, à l'hôtel-restaurant Chez Walter, les membres de la Fédération du BTP 2B se sont rassemblés pour tenir leur assemblée générale annuelle. L'événement s'est déroulé en présence d'Olivier Salleron, le président de la Fédération Française du Bâtiment, qui effectue, actuellement, un tour de France des territoires afin de constater des dures réalités locales. La crise économique est loin d'être résorbée. Et le Président départemental, Dominique Antoniotti a souligné une triple nécessité, « la relance de la construction de logements, l'invitation à se tourner davantage vers le marché de la rénovation et l'exigence en Corse d'avoir un bon niveau de commande publique… »

Pour le moment, tel le roseau, il faut savoir plier en attendant de jours meilleurs. La souplesse du roseau se définit par sa propension à mobiliser ses acteurs dans les territoires. Ainsi, il y a quelques semaines, à Blois, lors de son congrès national à Chambord, la FFB a distribué « quelques cartons rouges » notamment à propos du gel de « MaPrimeRénov' » : « Au moment même où ce marché de la rénovation énergétique commençait à renouer timidement avec la croissance, cette annonce gouvernementale est venue créer une immense confusion contre laquelle tout le réseau s'est mobilisé avec succès. On devait le faire car des milliers d'emplois étaient en jeu dans cette affaire et 16 000 entreprises mettant le genou à terre. » précise Oliver Salleron.



Le dossier logement prioritaire

De la résilience donc mais le sentiment inconfortable, chez chaque entrepreneur, d'apprendre une nouvelle le matin et sa contradiction le soir. Las, ils multiplient les combats contre la technostructure : « Nous nous étions mobilisés également contre des mesures dangereuses portées par des groupes parlementaires, celle d'un moratoire sur l'énergie photovoltaïque qui génère des centaines de milliers de salariés. Il est temps d'arrêter de vouloir prendre nos entreprises pour des girouettes. » Et la question du logement neuf est toute aussi préoccupante : « Dans ce domaine également, les décisions sont sans queue ni tête ! En supprimant dans le même temps le prêt à taux 0 et le Pinel, on a fait chuter la construction neuve de 50 à 60% alors que les besoins de logement n'ont jamais été aussi criants. » Les chiffres sont colossaux : 120 000 logements en moins au cours des 15 derniers mois, une perte notable pour l'Etat et les collectivités locales en TVA et en droits de mutation, 12 000 entreprises sur le carreau : « pour la suppression de 30 000 emplois en 2024, sûrement 50 000 en 2025 ! »

Du positif tout de même

Derrière ces ombres persistantes, des aspects positifs comme la présentation du projet Citadella XXI réalisé par quatre étudiantes en Paoli Tech qui viennent d'être distinguées au sein du concours national « Les génies de la construction ». Leur objectif a été de proposer un projet transversal qui centralise tous les enseignements (analyse structurale, architecture bioclimatique, acoustique du bâtiment, matériaux biosourcés, réhabilitation et rénovation du bâti, gestion de projet) afin d'expérimenter les différentes facettes d'un projet de rénovation et notamment celui du Musée de la Corse. Pour Dominique Antoniotti : « Ce prix récompense l'excellence de Paoli Tech, l'école d'ingénieurs de l'Université de Corse qui fait rayonner notre territoire très au-delà de ses frontières. »

En second lieu, les regards des entrepreneurs et des ingénieurs présents se sont tournés vers le projet de restauration de l'église de Matra qui vient d'être couronnée du prix « Les Rubans du Patrimoine », un concours créé par la FFB, la Fondation du Patrimoine, l'AMF en faveur de l'engagement des collectivités locales pour leur patrimoine. C'est la mairie de Matra, l'association pour la sauvegarde de l'église paroissiale et l'entreprise des Frères Piacentini qui ont été misent à l'honneur cette année : « Un projet de restauration exemplaire qui a permis de remplacer la charpente en châtaignier et de rénover la couverture en lauzes, deux éléments fondamentaux pour l'intégrité structurelle et esthétique du bâtiment… Nous avons voulu saluer l'engagement du maire Michel Palmieri qui a soutenu ce projet avec détermination, à son équipe municipale, aux membres de l'association et à l'entreprise Les Frères Piacentini.» précise Olivier Salleron. Et beaucoup d'émotions dans les voix au moment où Dominique Antoniotti et Albert Fusella ont évoqué le souvenir de Xavier Piacentini. L'église de Matra fut son dernier projet de restauration avant de décéder en juin 2024. Troisième et dernier acte, la présentation du chantier de rénovation «Casa di Luna» à Vallica, la maison familiale de Jean-Nicolas Anto-niotti, le fondateur des Demeures Corses et Président de Paoli Tech qui a remporté la médaille d'or du challenge de l'habitat innovant, à Riga en Lettonie. Une réalisation authentique et moderne à la fois qui démontre que l'heure est à la mobilisation et à l'innovation, à la responsabilité environnementale et à la valorisation du savoir-faire local. Avec en arrière-plan, la création de saines perspectives pour une jeunesse désireuse de vivre et de travailler au pays…



À Saint-Florent, on pousse des murs !

Fin juillet, deux équipements modernisés ont été inaugurés dans la station balnéaire en pleine effervescence : l'école élémentaire et la salle polyvalente.

Le bâtiment scolaire a fait l'objet d'une surélévation qui a permis la création de trois salles de classe et d'un bureau. Des interventions, à tous les niveaux, ont grandement amélioré l'accessibilité, la fonctionnalité, la sécurité et la performance énergétique (isolation thermique, acoustique, alimentation en panneaux photovoltaïques) d'un ensemble qui va encore évoluer. Une deuxième phase de travaux (montage financier et démarches administratives en cours de finalisation) est d'ores et déjà programmée pour le premier semestre 2026. Il s'agira alors de réhabiliter le bâtiment de la maternelle avec une extension de la cantine et la surélévation de trois classes, le tout sur fond de rénovation énergétique. De quoi accueillir une quarantaine d'élèves dans les meilleures conditions de vie et surtout, d'enseignement.

« Ce moment marque l'aboutissement d'un projet ambitieux, mené dans un esprit de coopération et d'engagement collectif au service de nos enfants. Je dis ma reconnaissance à l'État et à la Collectivité de Corse qui ont permis de concrétiser ce projet. Au-delà de leur aide au financement, c'est aussi une marque de confiance et un engagement clair en faveur de l'école publique, de la jeunesse et de l'égalité des chances » déclarait Claudy Olmeta. « Cette extension n'est pas seulement un bâtiment de plus, c'est un lieu de savoir, de partage, d'épanouissement pour nos enfants. Un espace à leur mesure, pensé pour eux et qui incarne notre volonté de bâtir une école publique de qualité, ouverte et bienveillante » concluait le maire de Saint-Florent, avant de céder la parole à Juliette Ponzevera conseillère exécutive et élue d'opposition. « Je suis là en tant que conseillère à l'Assemblée de Corse mais avant tout comme sanfiurenzinca. C'est une immense fierté d'être ici, dans mon village pour inaugurer deux équipements structurants essentiels : la rénovation de l'école depuis cette année bilingue, et une salle polyvalente qui accueillera les associations



sportives et culturelles. La rénovation de cette école revêt pour moi un attachement particulier envers ce que l'école représente, et bien évidemment le personnel, les enseignants et la communauté éducative dans son ensemble. Inaugurer cette école en 2025, année du tricentenaire de la naissance de Pascal Paoli, prend un sens particulier. Pascal Paoli, bien avant les autres, avait compris que l'instruction était la première des libertés, et que l'éducation devait être le socle de toute société libre, éclairée et responsable. Dans la continuité de cet héritage, la Collectivité de Corse fait de l'éducation une de ses priorités en investissant massivement dans ce domaine. »

Financements de l'État et de la CDC

Pour Michel Prosic (préfet de Haute-Corse) : « inaugurer une école n'est jamais un acte anodin. Zola disait : quand on ouvre une école, on ferme une prison. La question de la transmission est absolument essentielle dans la vie de nos jeunes générations. Et pour transmettre dans de bonnes conditions, on doit d'abord à nos enseignants des conditions de travail dignes qui leur permette de transmettre le savoir avec efficacité. A mon arrivée dans le département, j'ai souhaité fixer quelques priorités de l'action de l'État. Et en numéro un figure l'école : depuis trois ans il n'y a pas un dossier déposé en demande d'aide qui n'ait pas été financé par l'Etat au sujet d'une école (…) Entre ce bâtiment et la salle polyvalente, on est à un million d'euros d'investissement de l'Etat à vos côtés. Ce million d'euros c'est de la solidarité nationale. On ne s'arrêtera pas là, car vous avez d'autres projets qui vont être déposés en demande de subvention, et on sera à vos côtés pour terminer le chantier de l'école quoi qu'il arrive. Et aussi pour le chantier de l'école maternelle. L'État sera présent pour aller au-delà de ce qui a été fait jusqu'à présent. La vitalité de nos communes ne se négocie pas. C'est la raison pour laquelle, malgré le contexte budgétaire, nous continuerons à investir, à accompagner, et à faire en sorte que le bien-vivre que l'on connait dans notre département se perpétue. »

Un peu plus tard, tout ce petit monde se retrouvait pour couper le ruban à l'entrée de la salle polyvalente. Là aussi on a poussé les murs, pour créer deux salles de sports au rez-de-chaussée et une salle à l'étage. Comme pour l'école, au-delà de l'extension le bâtiment a bénéficié d'améliorations en termes d'accueil, d'accessibilité, de sécurité et d'isolation thermique. De plus, les espaces extérieurs ont été aménagés pour mieux encore favoriser les échanges et soigner le côté esthétique.

La dépense pour la première phase du chantier de l'école se monte à 1 132 826 €. L'État, au titre du Fonds vert et de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), a participé à hauteur de 453 178 €, la Collectivité de Corse pour 428 670 €. Le bureau d'architectes Pozzo di Borgo a assuré la maîtrise d'ouvrage, le cabinet d'architecture Ghirlanda la maîtrise d'œuvre. Mme Brossard a suivi les travaux pour la mairie.

En ce qui concerne la salle polyvalente, la maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet d'architecture Vannucci, et les travaux extérieurs exécutés par les paysagistes-conseils du bureau Hamac Paysage. La facture s'élève à 1 572 875 €. La Collectivité de Corse (600 000 €) et l'État (497 306 €) ont assuré l'essentiel du financement, complété dans les deux cas par la commune.



ENTRETIEN

« Sartène ne doit pas vendre son âme... »

Quelques mois à peine après sa subite disparition, Paul Quilichini reste encore très présent dans les esprits, particulièrement pour **Bertrand d'Ortoli**, son ami, qui l'a succédé dans les fonctions de premier magistrat de la ville de Sartène. C'est au Petit Bastiais qu'il a confié ses projets et son souhait d'être candidat pour les prochaines municipales de mars 2026.

L'enjeu était, pour vous, de terminer cette mandature en respectant les engagements de Paul Quilichini pour sa ville ?
Il était normal qu'en tant que premier adjoint de Paul durant deux mandatures, de poursuivre le travail qu'il avait accompli. Plusieurs projets étaient en cours dont la réalisation immatérielle mais qui est d'une grande importance que celle de l'arrêté du ministère de la Culture qui inscrit la ville au titre des sites patrimoniaux remarquables. En Corse-du-Sud, seuls trois sites bénéficient de cette disposition et Sartène pourra rejoindre ainsi une liste de sites particulièrement prestigieux au niveau national. En réalité, Ce label viendra renforcer la valorisation de notre patrimoine architectural. Cela constitue un élément supplémentaire pour l'attractivité de la ville. Toujours dans ce registre, nous continuons de travailler sur le classement par l'UNESCO du Catenaccio au titre du Haut patrimoine immatériel de l'humanité. Ce dossier se poursuit de manière positive. Sur le volet des services publics, nous venons de terminer les travaux de la maison médicale, elle sera officiellement inaugurée fin août. Nous avons prévu un très grand nombre de professions médicales, cela impliquera forcément des médecins généralistes en passant par des infirmiers, des kinésithérapeutes. Le panel sera très complet, c'est un vrai service qui sera rendu, non seulement aux habitants de Sartène et plus largement de tout le territoire. Comme notre regretté Paul, je crois dur comme fer au succès de cette maison médicale car il s'agit d'offrir aux personnes qui en ont besoin tous les services inhérents aux soins du quotidien.

La maison médicale viendra donc alléger l'hôpital de Sartène dans ses missions ?
Absolument, l'hôpital va pouvoir se recentrer sur d'autres types de soins. La mairie accompagne, en tant que membre du conseil d'administration, l'équipement de l'hôpital. Nous espérons, dans un délai proche, l'installation d'un scanner qui sera financé par l'ARS. Cela permettra, une nouvelle fois à toute la micro-région d'éviter les déplacements à Ajaccio ou à Porto Vecchio. Il sera mis en fonctionnement également un service balnéothérapie. Voilà deux avancées significatives pour le futur proche de notre hôpital et je veux insister sur le fait que la mairie est très attentive et très bienveillante à l'égard de tous les projets menés par l'hôpital.



Votre commune a des atouts importants en termes d'économie touristique, son foncier qui est vaste, son littoral, son agriculture…
Oui, s'agissant de son littoral, je me suis intéressé à Tizzano, l'un des points saillants du littoral sartenais, dans lequel j'ai souhaité un certain nombre d'opérations comme la réparation du port-abri, la remise en fonctionnement de l'éclairage public. J'ai une certaine idée du développement du site à travers sa desserte, l'arborisation du site ou encore la création d'un parking sans dénaturer l'authenticité, le cachet du site. En centre-ville, je suis en train de créer également des aires de stationnement. La nouvelle desserte de Sartène fut pensée pour être piétonne. Aujourd'hui, nous devons gérer les commerces, les piétons et les voitures. Il y aura nécessairement des ajustements à faire, dans le cadre de cette desserte. Sur ce point, je vais prendre le conseil de spécialistes de la végétalisation.

Tout cela doit entrer dans la mise en œuvre, la réalisation d'un document comme le Plan Local d'Urbanisme ?
Effectivement, c'est une obligation. Le prochain maire qui sera élu, sera contraint de mettre en place un PLU afin de sortir du règlement national d'urbanisme (RNU) et surtout à horizon 2028, d'éviter d'entrer dans le RNU renforcé, c'est-à-dire, la perte par la commune de la délivrance des permis de construire. Comme Sartène est une commune gigantesque, la première de Corse et l'une des cinq premières en France en termes de superficie, il s'agira, à mon sens, de mener ce PLU par étapes. La première concernera l'agglomération et les alentours et d'élargir ensuite au fur et à mesure, la réflexion sur les autres secteurs. C'est une immense tâche que celle d'élaborer un PLU. En donnant un cadre bien identifié et respectueux de notre patrimoine, l'esprit sera de valoriser sur le plan agricole notre territoire qui compte un certain nombre de fleurons importants. J'en veux pour preuve, un article tout à fait élogieux paru récemment dans Le Figaro, à propos des vins de Sartène, avec une description des exploitations viticoles, des vins qui y étaient produits et même de la qualité des cépages. Sans oublier tous nos agriculteurs, nos artisans qui ont su créer des exploitations originales qui s'inscrivent parfaitement dans l'authenticité de notre territoire.

Avez-vous été surpris voire décontenancé par les contraintes d'un mandat aussi exigeant que celui de maire ?
Il y a les exigences qui sont légitimes de la populations auxquelles il faut bien sûr répondre. A mon sens, cette gestion quotidienne doit également s'accompagner d'une gestion prospective du territoire. C'est-à-dire la manière dont on va faire évoluer ses activités, en tenant compte des contraintes nouvelles, de notre absolue nécessité de préserver notre spécificité ainsi que la beauté de nos paysages et de notre patrimoine. C'est pour Sartène, un élément fondamental. Sartène ne doit pas vendre son âme à un développement rapide et bradé. Mais il faut aussi considérer qu'elle doit se développer, qu'elle doit pouvoir accueillir et loger sa population.

Dernière question, vous serez candidat au mois de mars prochain ?
J'avais indiqué, lors de mon élection, que je n'envisageais pas d'être candidat, par respect pour le temps de recueillement suite à la disparition de Paul et puis je voulais me donner un petit peu de temps pour appréhender cette fonction de maire.

Suite en P.5. >

LUTTE CONTRE LE FEU, RESSOURCE HYDRAUMIQUE ... ENTRETIEN AVEC LE PRÉFET MICHEL PROSIC

Sécheresse : « si l'on ne veut pas subir, il faut agir.. .»

SUITE DE LA UNE.

Il s'agit d'un modèle qui aura la capacité de transporter des bâches de 200 à 300 litres pour circonscrire les feux sur les abords et protéger les personnels des fumerolles. Nous en sommes au stade du premier prototype et on espère que le concept définitif sera livré en 2026. Nous avons commandé également un troisième char avec un concept de dispersion d'eau amélioré.

Un changement climatique qui oblige également à réorienter la stratégie de lutte ?

Oui, les feux ne seront probablement pas identiques, ils ne vont peut-être pas se dérouler exactement au même moment et leur intensité ne sera pas la même. Comme il a beaucoup plu au printemps, la végétation a poussé et l'on se retrouve dans une situation encore plus risquée que celle des trois dernières années. C'est un paradoxe mais il faut faire face à cette réalité. J'ai une confiance absolue en nos professionnels et le fait de travailler en interservices avec les sapeurs-forestiers, avec la police, avec la gendarmerie, avec notre cellule d'investigation qui a été renforcée. Enfin, si des citoyens veulent s'engager, ils peuvent le faire en rejoignant les réserves communales de sécurité civile. A Oletta ou à Bisinchi, par exemple, l'Etat a financé à 80% l'équipement de ces réserves communales. Nous le faisons pour protéger la population, protéger les biens et les paysages. C'est le credo de l'action de l'Etat qui a accompagné financièrement le SIS dans le renouvellement du matériel et l'acquisition de 12 nouveaux camions dont 3 à capacité lourde, plus de 14 000 litres. En France, l'Etat est intervenu à hauteur de 50% pour ce renouvellement tandis qu'en Corse, ce taux s'est élevé à 71%.



Plus aucun département n'est épargné, la mobilisation des moyens aériens risque néanmoins de devenir délicate et complexe à mettre en œuvre à l'avenir ?

Mais l'utilisation des moyens aériens est toujours un arbitrage. Ces moyens sont coûteux, il y a des formations spécifiques pour les pilotes, des temps de repos obligatoires… Ces paramètres sont justement pris en compte au moment de les déclencher. Cela a été le cas pour tous les départements du Sud-Est, ces derniers jours avec des incendies dans l'Aude, dans l'Hérault, dans le Gard, dans les Bouches du Rhône, etc. Il est certain que ces moyens seront toujours engagés là où il y a un risque humain. Le Président de la République avait fait un choix fort, il y a deux ans, après les incendies en Gironde, de commander de nouveaux moyens, de renforcer la flotte aérienne. Ces moyens aériens seront vont arriver progressivement. Mais il faut le marteler, quand on commence à parler de la gestion de l'incendie, c'est qu'il est déjà presque trop tard. L'enjeu primordial est de réduire au maximum le risque.

La ressource hydraulique est-elle suffisante ?

Nous avons eu un hiver normal avec 107% de précipitations d'une année normale, un printemps très pluvieux en effet avec 137%. La pluviométrie a ensuite diminué pour s'effondrer en mai (64%) et en juin (7,5%). Ce mois de juin aura été le troisième mois le plus chaud (+3°) et le quatrième mois le plus sec (92,5% de déficit pluviométrique) sur le département depuis la création de Météo France, en 1947. Pour l'instant, la situation reste correcte. Nous avons des rivières qui ont un écoulement visible à l'exception de l'Ostriconi en Balagne. Les barrages sont assez bien pourvus avec en moyenne 80% de taux de remplissage, pour ceux gérés par EDF ou ceux de l'Office d'Equipement Hydraulique. C'est la raison pour laquelle je n'ai pas décidé de mettre en place de mesures de vigilance ou de mesures de restriction. Par contre, il est important de rappeler que l'eau est un bien précieux, qu'elle est plus rare qu'ailleurs, qu'elle doit être conservée prioritairement pour l'usage humain, on peut éviter de laver sa voiture tout l'été, de laver son bateau, d'arroser son jardin à tout-va, de vider sa piscine systématiquement.

Les équipements publics sont-ils aujourd'hui suffisants ? Réservoirs, retenues collinaires, réseaux, captages ?

Il y a une réalité, nous sommes toujours dans le top 3 des départements en matière de perte de rendements sur les réseaux. Nous continuons d'investir avec l'Agence de l'Eau, la Collectivité de Corse le fait aussi massivement. Je rappelle qu'avant mon arrivée, la DETR n'intervenait pas sur cette thématique. Nous avons investi plus de deux millions d'euros en 2024 tout simplement parce que nous n'avons pas le choix. Il est difficile d'expliquer à nos concitoyens qu'entre le moment où l'eau a été puisé et le moment où le robinet a été ouvert, nous en avons déjà perdu 35%. On intervient sur les programmes portés par les municipalités et les intercommunalités dans ce domaine tout comme nous avons soutenu l'Office Hydraulique sur son programme de réhausse des barrages pour un montant de 20 millions d'euros.

En cas de restriction, les équilibres peuvent s'avérer précaires, propices aux conflits d'usage ?

Il faut déjà faire la distinction entre l'eau brut et l'eau potable ensuite je crois qu'il ne faut pas opposer les usages. Il est certain que notre enjeu est aussi de faire évoluer les pratiques agricoles, les types de plantation utilisés, les essences que l'on plante. Ce changement de pratiques nous concernera tous. On sait que nous aurons l'équivalent du climat marocain d'ici à 2050. Soit on s'y prépare intelligemment en utilisant au mieux l'ensemble de nos ressources, soit nous subissons et avec le risque de plus pouvoir faire face à la situation le jour j. La prise de conscience est beaucoup plus importante qu'il y a quelques années. Les élus, les agriculteurs sont fortement mobilisés sur cette question. L'Etat incite financièrement mais aussi à travers le Plan d'Adaptation au Changement Climatique de l'Agriculture Méditerranéenne. Nous avons lancé de nombreuses initiatives pour y parvenir. Le département de la Haute-Corse est identifié par les autorités nationales et par l'Agence de l'Eau comme une priorité. Il faut continuer les efforts. On peut imposer, par exemple, dans les PLU, des gouttières et des récupérateurs d'eau, qui permettant d'arroser les jardins. Si l'on ne veut pas subir, il faut agir.

Rencontre avec Bertrand d'Ortoli

SUITE de la P.4

C'est une fonction qui m'est apparue comme très intéressante. Par mon métier d'avocat, j'ai la chance d'avoir une formation juridique assez complète, elle m'est utile au quotidien dans le cadre de l'exercice de cette fonction qui est très complexe. Nous sommes réglementés dans de nombreux domaines, il faut véritablement bien maîtriser la matière juridique pour être un maire digne de ce nom sauf à être prisonnier de son administration. Notre administration est très compétente mais dans un avion, il y a un pilote. Et le pilote choisi par la population, c'est le maire et son conseil municipal. Sartène ne peut être géré avec amateurisme.

Propos recueillis par Yannick CAMPO

LA VIE DES SOCIETES

PASSANI et FILS

SARL au capital de 8 000 €
Siège social : LD PISALE,
20226 OCCHIATANA
501 093 801 RCS BASTIA

Par décision de l'Assemblée générale du 01/03/2025, il a été décidé de la nomination de Monsieur Nicolas PASSANI demeurant Village, 20226 OCCHIATANA en qualité de Gérant en remplacement de Monsieur Albert PASSANI, à compter du 02/03/2025.
Modification au RCS de BASTIA.

FIUMORBUVET

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée unipersonnelle de vétérinaire
Au capital de 1.000,00 euros
Siège social : Immeuble TANGHICCIA, Route de la Plaine,
20243 PRUNELLI DI FIUMORBO

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GHISONACCIA du 30 Juillet 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
Dénomination sociale : FIUMORBUVET
Siège social : Immeuble TANGHICCIA, Route de la Plaine, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO (Haute-Corse).
Objet social : L'exercice de la profession unipersonnelle de vétérinaire.
Durée de la société : 99 ans
Capital social : 1.000,00 euros
Gérance : Monsieur Gabrielle MULAS, demeurant Immeuble TANGHICCIA, Route de la Plaine, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO.
Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de siège du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis,

Avis

Par décision en date du 17/06/2025, l'associé unique de la SAS SIGMA 1, immatriculée sous le n°982 566 598 RCS BASTIA, a décidé de ne pas dissoudre la société conformément à l'article L.225-248 du Code de commerce.
Mention sera faite au RCS de BASTIA.

Pour avis,

CASESTIA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 69 Torre, 20220 AREGNO
921 186 870 RCS BASTIA

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 22 Juillet 2025, il résulte que Madame Marie-Pierre COLOMBANI, demeurant 31 Ter Praoli, 20220 AREGNO a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Baptiste ANTONINI, démissionnaire.

Pour avis,

Avis

Par décision en date du 17/06/2025, l'associé unique de la SAS SIRSA 1, immatriculée sous le n°984 684 910 RCS BASTIA, a décidé de ne pas dissoudre la société conformément à l'article L.225-248 du Code de commerce.
Mention sera faite au RCS de BASTIA.

Pour avis,

ATOM

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 4 000 euros
Siège social : ZI GALETTI,
LDT MICORIA, 20290 LUCCIANA

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 4 Juillet 2025 à Bastia, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination sociale : ATOM
Siège social : ZI GALETTI, LDT MICORIA, 20290 LUCCIANA
Objet social : La création, la production, l'édition, la distribution de contenus audio, musicaux, audiovisuels, la composition, l'arrangement, l'enregistrement, le mixage et toutes prestations liées à la production musicale, la production de podcasts, émissions, bandes sonores, le coaching vocal et artistique, le développement de projets musicaux ou audiovisuels, l'organisation et la réalisation de formations, la prestation de services techniques dans le domaine de l'audio, de l'image, de l'événementiel et de la création sonore, la location de matériel, la conception, la production et l'organisation de concerts.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 4 000 euros
Gérance : Monsieur Vincent-Emmanuel LOTA, demeurant Immeuble U SAN MICHELE, Avenue du Macchione, 20600 BASTIA, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis,
La Gérance.

PFE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1 500 euros
Siège social : Lieu-dit AGHJA ROSSA, Route de Vescovato,
20215 VESCOVATO
878 182 419 RCS BASTIA

Aux termes d'une décision en date du 30 Juin 2025, l'Associé unique, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis,
La Gérance.

Avis de constitution

Par acte sous seing privé en date du 11 Juillet 2025, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :
ATELIER TraiT D'ARCHITECTURE
Forme : SARL d'architecture
Capital : 2 000 euros
Siège : 29 rue Chanoine Letteron, 20200 BASTIA
Objet : Architecture.
Durée : 99 ans
Gérants : Madame Théa, Delphine, Evita BATTISTINI demeurant 29 rue Chanoine Letteron à
Bastia (20200), Monsieur Titouan, Jean-Luc, Michel GRANET demeurant 29 rue Chanoine
Letteron à Bastia (20200).
Immatriculation : Au RCS de BASTIA.

Pour avis,

ALSTOPH

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1500 euros
Siège social : Rue Henry FRENAY,
20137 PORTO-VECCHIO
RCS AJACCIO 917 520 652

Avis de dissolution anticipée

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 30 Juin 2025, il résulte que :
La dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 30 Juin 2025 suivie de sa mise en liquidation.
A été nommée comme liquidateur : - Monsieur Christophe CAPELLE, demeurant à PORTO- VECCHIO (Corse) rue Henry Frenay,
a qui ont été conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse suivante : PORTO-VECCHIO (Corse) rue Henry Frenay.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d' AJACCIO.

Pour avis,
Le liquidateur.

Avis

Suivant décision en date du 27/06/2025, l'associé unique de la Société AMBULANCES CORTENAISES, identifiée sous le n°328 948 534 RCS BASTIA, il résulte que le capital a été augmenté d'une somme de 4 755,10 € pour le porter de 15 244,90 € à 20 000 €.
Cette augmentation a été réalisée au moyen de l'élévation de la valeur nominale des parts sociales, qui est passée de 30,4898 € à 40 €.
Au cours de cette même décision, le capital a été augmenté de 480 000 € pour le porter de 20 000 € à 500 000 € par création de 12 000 parts nouvelles de 40 € chacune.
Les articles 8 (apports) et 9 (capital social) des statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera faite au RCS : BASTIA.

Pour avis.

MESORACHESE

Société Civile Immobilière
En liquidation
Au capital de 100 euros
Siège social et de liquidation : Lieu-dit Olivetto, Route du Village,
20600 FURIANI
444 569 610 RCS BASTIA

Clôture de liquidation

L'Assemblée Générale réunie le 31 Mai 2025 au Lieu-dit Olivetto, Route du Village, 20600 FURIANI a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Sylvie LONGO, demeurant Lieu-dit Olivetto, Route du Village, 20600 FURIANI, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

Avis de constitution

Par acte sous seing privé en date du 31/07/2025, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : GIOCA FACTORY
Capital : 15 000 euros
Siège : Lieu-dit «Saint-Pancrace» 20600 FURIANI.
Objet : La création, l'acquisition, l'exploitation de tout fonds de commerce de boulangerie, viennoiserie, pâtisserie, confiserie, glacier, salon de thé, petite restauration (sandwicherie - snacking etc…) à emporter et/ou à consommer sur place. La vente au détail de tous produits d'épicerie et de fruits et légumes.
La création et l'exploitation d'espaces de jeux d'actions virtuels et interactifs ainsi que toutes activités récréatives et de loisirs ;
La vente de produits dérivés, matériel, vêtements et accessoires ;
L'organisation de manifestations évènementielles.
Durée : 99 années
Accès aux assemblées : L'associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses titres sous la forme d'une inscription nominative.
Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Président : Laurent EXIGA demeurant Lieu-dit «I Fieni» Route de Pinarello, 20213 SORBO OCAGNANO.
Immatriculation : Au RCS de BASTIA.

Pour avis.

2L MARINE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 3 000 euros
Siège social : Mitarza,
20129 BASTELICACCIA
981 402 985 RCS AJACCIO 20000

Aux termes d'une décision en date du 5 Mai 2025, l'Associée Unique, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis,
Le Président.

CAREMA.B

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 900 euros
Siège social : RN 193,
Lieu-dit PATERNO, 20290 BORGO
823 782 933 RCS BASTIA

Transfert de siège social

Aux termes d'une délibération en date du 31 Juillet 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée CAREMA.B a décidé de transférer le siège social du RN 193, Lieu-dit PATERNO, 20290 BORGO au 10 Bis Allée des Primevères, Lot les Collines, 20620 BIGUGLIA à compter du 31 Juillet 2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,
Le Président.

LE PETIT BASTIAIS
Le partenaire n°1 des collectivités locales et des professions du chiffre et juridiques de la Corse

MAITRISE D'ŒUVRE INSULAIRE

SAS au capital de 1 000 €
Siège social : Hameau de Purizzone
20270 ANTISANTI
918 047 812 00014 RCS BASTIA

Avis de dissolution anticipée

Le 05/08/2025, l'AGE a décidé de la dissolution anticipée de la société Maitrise d'Oeuvre Insulaire.
M. Lionel SEGUY a été nommé liquidateur et fixé le siège de liquidation à l'adresse du siège social.
Mention en sera faite au RCS de BASTIA.

RN 193 BIANUCCI

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500 euros
Siège social : 193 Avenue SAMPIERO CORSO, 20600 BASTIA

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 5 Août 2025 à BASTIA, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : RN 193 BIANUCCI
Siège : 193 Avenue SAMPIERO CORSO, 20600 BASTIA
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 500 euros
Objet : Station-service, Vente de carburants, Vente de produits et accessoires automobiles, Épicerie, Petite restauration, Vente de boissons à emporter, Vente de restauration à emporter, Mécanique automobile, Carrosserie, Location de véhicules (voitures, motos, trottinettes, vélos), Achat et vente de véhicules.
Président : Cédric BIANUCCI, demeurant Immeuble BEVINCO, Quartier BASSANESE, 20600 BASTIA.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis
Le Président.

Avis de constitution

Par acte SSP en date du 24 Juillet 2025 constitution de la société :
Dénomination : SCI ORTA
Forme juridique : SCI
Capital Social : 1 000 €
Siège social : Avenue du Pont de l'Orta, 20250 CORTE.
Objet : - L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et l'exploitation par bail, location de tous biens immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question ;
- l'acquisition de parts de société immobilière ;
- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société ;
- et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Gérante : Madame Magali Rose Dorothée MONTET demeurant Avenue du Pont de l'Orta, 20250 CORTE, célibataire non lié par un pacte civil de solidarité.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA.

Marthe POGGI
Notaire
39 Boulevard Paoli, 20200 BASTIA

Cession de fonds de commerce

Suivant acte reçu par Maître Marthe POGGI , Notaire, agissant en qualité de membre de la Société "Maître Marthe POGGI, Notaire associé", Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à BASTIA (Haute-Corse), 39, Boulevard Paoli, le 28 Juillet 2025, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Haute- Corse, le 31 Juillet 2025, Dossier 2025 00013918, référence 2B04P31 2025 N 00453 a été cédé un fonds de commerce par :
1- Mme Anne-Marie ALBERTINI, demeurant à BASTIA (20200) résidence Les Jardins du Fango, bâtiment E.
2- M. Hubert ALBERTINI, demeurant à BASTIA (20200) 53 Boulevard Graziani.
3- Monsieur François Joachim Paul Joseph Clément ALBERTINI, agent EDF, demeurant à ALERIA (20270) 355 route de Belli Piobbi.
4- M. Richard Ange Joël ALBERTINI, demeurant à BASTIA (20200) résidence Le Turenne bâtiment C.
Héritiers de M. François Marie ALBERTINI, lequel était immatriculé au registre du commerce et des sociétés de BASTIA, sous le numéro 312 093 974.
A : La Société dénommée Antoine SEMIDEI, dont le siège est à CASTELLARE-DI CASINCA (20213) Sorbo Ocagnano identifiée au SIREN sous le numéro 790 388 094 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.
Désignation du fonds : Un fonds de commerce de débit de boisson 4ème catégorie sis à BASTIA, 27 rue César Campinchi. La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de Quatre-Vingt Mille Euros (80.000,00 EUR), s'appliquant :
- aux éléments incorporels pour (78.000,00 EUR),
- au matériel pour (2.000,00 EUR).
Jouissance : La date d'entrée en jouissance a été fixée au 28 Juillet 2025.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,
Le notaire.

Avis

Amende de 95 000 € prononcée à l'encontre de la société
CORSICA FERRIES
(numéro de SIRET : 496 320 151 00046)

« En application des articles L.441-16 a) et L.470-2 du code du commerce, une amende de 95 000 € a été prononcée par la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) de CORSE à l'encontre de la société CORSICA FERRIES pour des retards dans le paiement des factures à ses fournisseurs.
La constatation de ces retards a été effectuée par les services de la DREETS de CORSE dans le cadre d'une enquête lancée par la DGCCRF sur le respect des règles du code de commerce en matière de délais de paiement ».

ABONNEZ-VOUS !
50 EUROS TTC / AN
45 EUROS TTC / AN
EN VERSION DIGITALE

Maître Alexandre SANTONI
Notaire
Bancarello, Route de Sartène, 20169
BONIFACIO
alexandre.santoni@santoni-bonifacio.notaires.fr

Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître Alexandre SANTONI, Notaire à BONIFACIO (Corse du Sud) Bancarello, Route de Sartène, CRPCEN 20016 , le 4 Août 2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :
Monsieur Marc Roger Raymond Edouard PROCUREUR, Directeur financier, et Madame Sabine Marie PLASSAT, Psychologue clinicienne, demeurant ensemble à PORTO-VECCHIO (20137) 44 route de Salvati.
Monsieur est né à PARIS 11ème Arrondissement (75011) le 10 mars 1970,
Madame est née à ALGER (Algérie) le 27 janvier 1971.
Mariés à la mairie de LAGNY-SUR-MARNE (77400) le 7 mai 1994 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Jean-Pierre VILEYN, notaire à COUPVRAY (77700), le 29 avril 1994.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Monsieur est de nationalité Française.
Madame est de nationalité Française.
Résidents au sens de la réglementation fiscale.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,
Le notaire.

LES MARCHES PUBLICS

Commune de CORTE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Commune de CORTE
M. Xavier POLI - Maire de Corte
Mairie de Corte
21 Cours Paoli
20250 Commune de Corte
Tél : 04 95 45 23 00
Mèl : marchespublics@ville-corte.fr
web : https://www.mairie-corte.fr
SIRET : 21200096200010
Groupement de commandes : Non
L'avis implique un marché public.
Objet : Acquisition de deux véhicules pour les services techniques.
Référence acheteur : 25S0018
Type de marché : Fournitures
Procédure : Procédure adaptée ouverte
Technique d'achat : Sans objet
Lieu de livraison : Mairie de Corte - 20250 CORTE
Durée : 5 mois.
Description : Acquisition de deux véhicules pour les services techniques.
Classification CPV :
Principale : 34100000 - Véhicules à moteur
Complémentaires :
34110000 - Voitures particulières
34113000 - Véhicules à quatre roues motrices
Forme du marché : Prestation divisée en lots : Oui
Les variantes sont exigées :Non
Lot N°1 - Acquisition d'un véhicule type citadine hybride - CPV 34110000
Acquisition d'un véhicule type citadine hybride.
Lieu de livraison : Commune de Corte
Lot N°2 - Acquisition d'un véhicule type 4x4 tout terrain léger compact - CPV 34113000
Acquisition d'un véhicule type 4x4 tout terrain léger compact.
Lieu de livraison : Commune de Corte
Conditions de participation
Critères : renvoi au R.C.
Marché réservé : Non
Réduction du nombre de candidats : Non
La consultation comporte des tranches : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
Visite obligatoire : Non
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Renseignements d'ordre administratifs :
marchespublics@ville-corte.fr
Tél : 04 95 45 23 00
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
Dépôt dématérialisé : Activé
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite
Remise des offres : 01/10/25 à 12h00 au plus tard.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : Français
Envoi à la publication le : 06/08/25
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur : https://www.marches-publics.info

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Communauté de Communes de MARANA GOLO - 2008 Route de l'aéroport - 20290 LUCCIANA
Tél : 04 95 58 40 40 - Courriel : contact@maranagolo.org
N° national d'identification SIRET : 20003649900016
Adresse internet du profil d'acheteur : https://www.achatspublicscorse.com/
Correspondant : Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Marana Golo. Objet du marché : Travaux de rénovation & maintenance du parc éclairage public de la Communauté de Communes de MARANA GOLO.
N° Consultation : CCMG_2025_T_13
Variantes libres : Non autorisées - Variantes exigées : Non prévues
Procédure de passation : Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique.
Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de négocier selon les modalités décrites dans le règlement de la consultation. Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale).
Durée prévisionnelle du marché ou délai d'exécution : 18 semaines
Condition de participation : L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire. En cas de groupement, la forme du groupement est libre.
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dessous avec leur pondération :
1. Critère - Prix des prestations pondéré à 60%.
2. Critère - Valeur technique pondéré à 40%.
Date limite de réception des offres : Vendredi 19 Septembre 2025 à 12 heures
Délai de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres. Modes de retrait des documents de la consultation : Téléchargement gratuit du dossier de consultation et de l'avis de marché via le profil d'acheteur : https://www.achatspublicscorse.com/
Il est conseillé aux candidats de s'identifier sur le site et d'indiquer une adresse courriel permettant de façon certaine une correspondance électronique tout au long de la procédure. Pour les modalités de retrait des documents, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.
Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et/ou technique peuvent être obtenus : Les candidats devront transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://www.achatspublicscorse.com/
La Maîtrise d'Œuvre est assurée par la société D'ENCO - cyril.tristani@bet-denco.fr
Modalités de remise des plis : Obligatoirement par voie électronique via la plateforme de dématérialisation : https://www.achatspublicscorse.com/
La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette procédure. Le contenu des plis ainsi que les modalités de transmission et de signature sont détaillés dans le règlement de la consultation.
Le contenu des plis ainsi que les modalités de transmission et de signature sont décrits dans le règlement de la consultation.
Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif de Bastia, Chemin Montépiano, 20407 BASTIA Cedex
Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55 - Courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr

Le Président,

COMMUNE DE VENTISERI

AVIS DE MARCHE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Mairie de Ventiseri.
Correspondant : Mairie annexe de Travu, 20240 VENTISERI
04 95 57 99 10 - Adresse internet : http://ventiseri.e-marchespublics.com.
Adresse internet du profil d'acheteur : https://ventiseri.e marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_1102_1111415.html
Dépôt des offres sur profil acheteur.
Objet du marché : Etude d'opportunité de la réutilisation des eaux usées sur le territoire de la Commune de Ventiseri, en Haute-Corse (2B).
Durée du marché ou délai d'exécution : 18 mois
Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat :
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers ;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat des trois dernières années ;
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;
- Certificats de qualifications professionnelles.
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges.
Type de procédure : Procédure adaptée
Date limite de réception des offres : 12 Septembre 2025 à 16:00
Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.
Date d'envoi du présent avis à la publication : 31 Juillet 2025.

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

CHJAMA PUBLICA À A CUNCURRENZA

Caisse des écoles - Avenue Pierre Giudicelli, 20410 BASTIA Cedex
Objet du marché : AAPC N°2025/024 - Fourniture d'outillages.
Procédure adaptée - Accord cadre à bons de commande conclus avec un montant maximum par période d'exécution :
Lot n°1 : Petits outillages à main et consommables - Montant maxi 15 000 € HT
Lot n°2 : Outillage de jardin - Montant maxi 30 000 € HT
Lot n°3 : Petit outillage électricien - Montant maxi 15 000 € HT.
Durée du marché : 1 an maximum à compter de sa notification - Renouvelable 2 fois dans les conditions définies au règlement de consultation (RC).
Conditions de participation : il convient de se référer au RC.
Date limite de réception des offres : Vendredi 19 Septembre 2025 à 12h00.
Les échantillons seront impérativement livrés avant la date limite de remise des offres (cf. règlement de la consultation).
Date d'envoi du présent avis à la publication : le 06/08/2025

Retrouvez l'accès au DCE et à la plateforme de dépôt des offres à l'adresse : http://www.bastia.corsica/marches-publics

COMMUNE DE MONTE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Acheteur public : Mairie de MONTE, 54 Place de l'Eglise, 20290 MONTE
monte.mairie@orange.fr - 04 95 36 04 23
Objet du marché : Réalisation d'une salle communale à Monte.
Marché de travaux.
Liste des lots :
Lot 04 - Plomberie / Ventilation / Chauffage.
Critères d'attribution :
Critères prix : 70%
Mémoire technique : 30%
Procédure : Procédure Adaptée - Passée en application de l'article R.2123-1.1° du Code de la Commande Publique.
Date limite de réception des candidatures et des offres : Jeudi 18 Septembre 2025 à 16h00.
Modalités d'obtention du dossier :
Le téléchargement du dossier de consultation est accessible sur le profil acheteur : https://www.achatspublicscorse.com/
Date d'envoi du présent avis à la publication : 31/07/2025.

COMMUNE DE BRANDO

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Pouvoir adjudicateur :
Désignation : Commune de Brando, BP 28, Erbalunga, 20222 BRANDO
Téléphone : 04 95 33 20 84 - Fax : 04 95 33 92 40
Adresse internet : http://www.commune-brando.fr
Email : mairie@brando.corsica
Profil d'acheteur : http://www.klekoon.fr
L'avis concerne un marché à publicité adaptée.
Objet du marché : Mise à disposition de chauffeur pour la navette gratuite de Brando - le présent marché a pour objet la mise à disposition d'un chauffeur qualifié pour conduire une navette électrique appartenant à la commune de Brando. Ce service est destiné à assurer le transport de passagers sur un circuit défini entre les hameaux de la commune, du lundi au samedi, chaque année de mai à octobre inclus, pendant deux années consécutives plus deux mois.
Critères d'attribution : Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères qui suivent, pondérés par points :
1.Critère - Prix pondéré à 70 sur 100 points.
2.Critère - Références pondéré à 30 sur 100 points.
Délivrance du DCE : Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.
Date d'envoi à la publication le 06/08/2025
Date limite de remise des offres le 29/08/2025 à 12H

Le Maire, Patrick SANGUINETTI.

ANNONCES LEGALES :

fax. 04 95 38 76 57
email: al@lepetitbastiais.com
infoline: Valérie au 04 95 58 70 52

SIVOM DES PLAINES DU SUD DE LA CORSE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1.Nom et adresse de l'organisme acheteur :
SIVOM DES PLAINES DU SUD DE LA CORSE
Mairie de Figari - 20114 FIGARI
Tél : 04 95 71 00 23 - Mail : secretariat.general@mairiedefigari.corsica
2.Objet du marché : Travaux de renforcement, d'extension et d'amélioration du réseau d'eau potable suite à l'adoption du SDAEP 2023. Opération 4.
Création du nouveau réservoir de Figari 1 - Capacité : 200 m3.
3.Durée du marché ou délais d'exécution : Fixé par avance à 6 mois.
4.Critères d'attribution : L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés dans le Règlement de la Consultation.
5.Procédure : Procédure Adaptée en application de l'article R.2123-1 du code de la commande publique.
6.Conditions de participation : Le candidat ne devra pas être frappé d'interdiction de soumissionner conformément aux articles L.2141-1 à 5 du code de la commande publique.
7.Date limite de réception des offres : 19/09/2025 à 12 heures.
8.Délai de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception de celles-ci.
9.Date d'envoi du présent avis à la publication : 31/07/2025
10.Modalités d'obtention du dossier : Les dossiers de consultation seront téléchargés gratuitement sur le site du profil acheteur : http://www.klekoon.com
11.Modalités de remise des candidatures et des offres : Les offres seront remises obligatoirement par voie dématérialisée sur le site du profil acheteur.
12.Renseignements complémentaires :
Obtention de renseignements d'ordre administratif :
Auprès du maître d'ouvrage figurant au § 1 ci-dessus
Obtention de renseignements d'ordre technique :
Auprès du Cabinet Blasini - 11, Bis Avenue Jean Zuccarelli, 20200 BASTIA
Tél. : 04 95 31 16 27 - Fax : 04 95 32 29 23 - contact@cabinet-blasini.fr

Le Président,
Jean-Marc SERRA.

CCAS DE BASTIA

AVIS DE MARCHE

Référence du marché :
CCAS 033/2025/1/Noël Colis/

Pouvoir adjudicateur : Centre Communal d'action sociale de la ville de BASTIA - Ancien Hôtel de Ville - Place du Marché - 20410 BASTIA CEDEX
Objet du marché : Confection, fournitures et livraison de colis de Noël.
Type de procédure : Procédure adaptée - Fournitures et services - accord-cadre à bons de commande conclu avec une quantité minimum et une quantité maximum - Marché alloti. Réservé à des entreprises adaptées ou à des établissements et services d'aide par le travail.
En ce qui concerne les critères de sélections des offres, les échantillons obligatoires : il conviendra de se référer au règlement de consultation.
Durée du marché : à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2025.
Date d'envoi à la publication : 23/07/2025
Date et heure de limite de la remise d'offre : 24/09/2025 à 12H00
Nombre et désignation(s) de(s) lot(s) : 4 lots distincts
Lot N°01 : 1250 à 1300 Colis destinés à des personnes âgées et/ou handicapées domiciliées sur le territoire de la commune de Bastia.
Lot N°02 : 320 à 370 Colis destinés à des personnes âgées accueillies dans des établissements spécialisés de la commune de Bastia.
Lot N°03 : 100 à 160 Colis destinés à des enfants et personnes handicapées accueillis dans des établissements spécialisés de Bastia.
Lot N°04 : 40 à 50 Colis destinés à des personnes sans domicile fixe.

Retrouvez, l'accès au DCE et au guichet de dépôt
sur http://www.bastia.corsica/marches-publics

COMMUNE DE POGGIO MEZZANA

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1.Identification de l'acheteur : Commune de Poggio Mezzana, Ponticchio Sultane, 20230 POGGIO MEZZANA
Tél : 04 95 38 07 93 - Mail : mairie.poggiomezzana@orange.fr
Adresse internet du profil acheteur : http://www.achatspublicscorse.com
Type de numéro national d'identification : SIRET : 212 002 422 000 13
Groupement d'acheteur : Non
2.Communication : Moyen d'accès aux documents de la consultation : Lien URL vers le profil acheteur : http://www.achatspublicscorse.com
L'intégralité des documents de consultation se trouve sur le profil acheteur : Oui
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non
Nom du contact : Monsieur le Maire, Maurice CHIARAMONTI, adresse mail du contact : mairie.poggiomezzana@orange.fr - Tél : 04 95 38 07 93.
3.Procédure : Procédure adaptée ouverte
Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions/moyens de preuve :
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses cotraitants. (Disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat).
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat) ou le DUME.
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à 14 du code de la commande publique, copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire.
Capacité économique et financière conditions/moyens de preuve :
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles.
Déclaration appropriée de banque ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
Capacités techniques et professionnelles conditions/moyens de preuve :
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyées d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants ;
Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation des contrats de même nature ;
Certificats de qualification professionnels le cas échéant.
Technique d'achat : Sans objet
Date et heure limite de réception des plis : Le lundi 15/09/2025 à 11h00.
Présentation des offres par catalogues électronique : Interdite
Réduction du nombre de candidats : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
L'acheteur exige la présentation de variantes : Non
Critères d'attribution : L'offre économiquement la plus avantageuse est appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.
4.Identification du marché :
Intitulé du marché : Aménagement d'une aire de loisirs « La Caravelle ».
Mots descripteurs :
Code CPV principal :
Lot n°1 : Génie civil :
45112723-9 - Travaux d'aménagement de terrain de jeux.
Lot n°2 : Equipement sportif, jeux d'enfants, mobiliers urbains :
45112720-8 : Travaux d'aménagement paysager de terrain de sport et aires de loisirs.
Lot n°3 : Espace verts :
45112710-5 : Travaux d'aménagement paysager d'espaces verts.
Type de marché : Travaux
Lieu principal d'exécution du marché : Commune de Poggio Mezzana, Plage la Caravelle.
La consultation comporte des tranches : Non
5.Lots
Marché alloti : Oui
Lot n°1 : Génie civil
Lot n°2 : Equipement sportif, jeux d'enfants, mobiliers urbains
Lot n°3 : Espaces verts.
Visite obligatoire : Non
Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 22/07/2025

SAS LE MARCHE FERMIER

Société par actions simplifiées
Au capital de 1000 €
Siège social RN 193- 20620 BIGUGLIA

CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL ET MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 5 août 2025, les associés ont décidé de changer le siège social de la société et de le fixer : chez Monsieur Germain BARRATIER, lotissement Tombulu Biancu, numéro 8, 20620 BIGUGLIA et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts de la société.
L'objet Social a également été modifié et l'article 4 des statuts de la société a été modifié pour être formulé de la manière suivante :
« La Production et la Commercialisation de produits agricoles et alimentaires, la vente la commercialisation de tous les produits alimentaires et non alimentaires, leurs dérivés au détail et en gros ».
Les modifications seront effectuées au RCS de Bastia.

Pour avis,

RECTIFICATIF

AVIS RECTIFICATIF à l'annonce du n° 1100 parue le 28 JUILLET 2025 concernant le cession de fonds de commerce à la société dénommée VASTA PIECES AUTO, Société par Actions Simplifiée , immatriculée sous le numéro 909 808 446 au RCS de BASTIA
Il convient de rajouter :
La date d'entrée en jouissance est le 9 juillet 2025
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la publication de la cession au BODACC, en l'office notarial de ROGLIANO, lieudit Pian Delle Borre 20248 MACINAGGIO

Pour avis
Le Notaire

A Porto Vecchio, une maison de quartier

C'est au cœur d'un quartier en pleine mutation que s'est déroulée récemment l'inauguration de la Maison de Quartier de Pifano, en présence d'une assistance nombreuse. Avec l'installation de cet équipement, la municipalité a souhaité, avant tout, créer un un site dédié à la solidarité, à la transmission, aux échanges et surtout à la notion de partage.

Sous le soleil éclatant de la Cité du Sel, dans une période où les touristes s'adonnent aux joies de la plage, les vacances n'étaient pas encore à l'ordre du jour pour les autorités municipales qui avaient organisé une cérémonie de mise en œuvre de la nouvelle Maison de Quartier située à Pifano. L'inauguration a été organisée en présence du maire de la commune Jean-Christophe Angelini, du sous-préfet de Sartène Anthony Barraco, ainsi que des membres du Conseil Municipal, Emmanuelle Giraschi adjointe en charge de la Santé et du Social qui a été en charge de ce projet, des adjoints Jacky Agostini et Vincent Gambini, de Nénette Ferracci conseillère municipale, Jean-Jacques Lucchini conseiller de la CDC, Vannina Saget déléguée du Préfet pour la politique de la Ville, François Casasoprana (DSPP) ou encore Jean-Michel Simon (Directeur Général de la FALEP). Cet édifice marque l'aboutissement d'un vaste programme de transformation engagé dans le quartier, dans le cadre d'un ambitieux Programme de Renouvellement Urbain d'Intérêt Régional (PRIR) aux côtés de la population : après la création de la médiathèque L'Animu, la rénovation du parc de logements, la construction de la nouvelle école maternelle et la requalification des



espaces publics. Dans ce cadre, l'ouverture de la Maison de Quartier incarne la volonté de renforcer le lien social, de soutenir les dynamiques associatives et de mieux répondre aux besoins du quotidien des Porto-Vecchiais. Ce véritable cœur du quartier, complète l'offre de services publics. Cette ambition s'inscrit dans un cadre élargi, à savoir le renouvellement du Contrat de Ville jusqu'en 2030, désormais étendu au quartier de la Marine qui témoigne d'un engagement fort en faveur des territoires populaires en intégrant les enjeux d'éducation, d'insertion, de santé, d'habitat ou bien encore de Culture. Devant une très nombreuse assistance composée d'élus, d'agents de la Commune issus des différents services ayant collaboré à ce projet, de représentants du milieu associatif et aussi des habitants de Pifanu, les prises de parole se sont succédées à commencer par Emmanuelle Giraschi adjointe à la Santé et au Social, qui tenait à rappeler l'implication de la direction des services dans la réalisation de cette Maison de Quartier qui incarne le lien social et la solidarité, au sein d'un environnement inclusif. Jean-Jacques Lucchini (CDC), Jean-Michel Simon (FALEP) ainsi que le sous-préfet de Sartène Anthony Barraco ont à leur tour mis en avant l'importance de cette réalisation et l'implication des différents partenaires. Le maire Jean-Christophe Angelini pour sa part rappelait combien la Maison de Quartier était le symbole d'un engagement municipal fort: « Cette réalisation souligne combien la puissance de l'aide publique et l'importance d'une volonté politique permettent une réalisation qui fait sens au profit de la population de Portivechju. Je veux souligner l'engagement des services, la mobilisation des énergies à tous les niveaux, dans les services, le milieu associatif, de la population ainsi que du Cunsigliu pà l'Avvena qui a tenu à être présent aujourd'hui. Nous vivons un moment heureux de construction qui dit que nous redonnons à ce quartier, trop longtemps abandonné, ses lettres de noblesse. Ce moment dit aussi que Portivechju est un tout entre ses quartiers et ses villages. Tout ceci nous unit et nous permet d'affirmer que l'on n'oppose pas la création de richesses et leurs partages que l'on n'oppose pas les communautés »

Le montant de l'opération s'est élevé à 1 697 687,88 €, financés par ANRU, le FEDER-ITI, la Collectivité de Corse et par l'autofinancement communal.

Festival. La ville de Bastia accueillera du 25 au 28 septembre prochain, pour la première fois l'Aplec International, un festival emblématique de la culture populaire catalane gratuit et en plein air qui se tiendra dans les rues de la ville. Organisé par l'Association Adifolk, fédérant plus de 600 artistes au sein de 31 groupes folkloriques, l'événement transformera la ville en une scène vivante dédiée à la culture catalane et corse (danse, musique, cortège de figurines géantes, jeux traditionnels, célèbre Nuit du Feu, échanges artistiques catalano-corses…). Ce rendez-vous culturel majeur, fruit d'une coopération entre la Catalogne, la Collectivité de Corse et la Ville de Bastia, incarne la volonté commune de promouvoir les langues régionales, célébrer le patrimoine vivant et renforcer les échanges méditerranéens.

Ministre. Laurent Marcangeli, le ministre de l'Action publique, de la Fonction publique et de la Simplification, a procédé, le 7 août dernier, à l'inauguration de l'Hôtel de Ville de Casabianca. Ce bâtiment, abritant la mairie et les logements communaux, a fait l'objet de travaux de rénovation financés en partie par l'État, au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Bonifacio. Dans le cadre de sa démarche en faveur du bien-être, du sport pour tous et de son engagement dans le label « Ville active et sportive », la Commune de Bonifacio a installé cet été des équipements sportifs temporaires sur les plages de la Tonnara et de Balistra. Pensés pour dynamiser l'offre estivale, ces aménagements permettent aux Bonifaciens comme aux visiteurs de pratiquer une activité physique en plein air, dans un cadre naturel exceptionnel. Adaptés aux enfants, ils offrent une alternative ludique et accessible pour rester actif tout au long de l'été ! Démontables et non pérennes, ces équipements seront également proposés l'année prochaine sur deux autres plages bonifaciennes, afin de multiplier les opportunités pour tous.

Appli. La Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien bénéfice depuis peu d'un site web et d'une appli dédiés 100% à la mobilité. CAPAMove regroupe l'ensemble des solutions de transport du territoire : bus, téléporté, navette maritime, train, vélo, voiture et parkings. Ces outils numériques ont été conçus pour répondre aux attentes des usagers : fiabilité, simplicité et accès à l'information en temps réel. Disponible gratuitement sur iOS et Android, l'application proposera une interface ergonomique, avec des fonctionnalités personnalisables selon vos habitudes de déplacement. Vous pourrez notamment créer un compte, acheter et valider vos titres de transport, connaître en temps réel l'arrivée des bus, noter vos trajets favoris, avoir des notifications en cas de perturbations.

De la tréso s'il vous plait !

D'après les dépôts de dossiers enregistrés par Meilleurtaux.com, les demandes de crédits à la consommation ont augmenté, tandis que les montants octroyés ont diminué en 2024.

Si l'inflation a fortement ralenti en 2024, les deux années précédentes, marquées par des taux à 5,2 % en 2022 et 4,9 % en 2023, ont laissé des traces. Et pour faire face à leur perte de pouvoir d'achat, les Français ont recours aux crédits à la consommation…

Meilleurtaux.com a ainsi reçu 430 000 demandes sur son site l'an dernier, en hausse de 8,7 % par rapport à 2023, comme il l'a indiqué cet été. À partir de ces dépôts de dossier, le courtier en ligne a dressé un portrait-robot des emprunteurs.



Moins élevés

Bien que les demandes augmentent de façon significative, le montant emprunté est en baisse, avec une enveloppe moyenne de 7 514 € en 2024, contre 8 020 € en 2023 et 10 326 € en 2022. Si l'on peut, de prime abord, penser que les besoins de fonds des ménages sont désormais moins importants, l'explication serait plutôt à rechercher du côté des établissements de crédits, comme le commente Adeline Jubert, directrice du pôle dépenses du quotidien chez Meilleurtaux : « La hausse des taux et la prudence des prêteurs expliquent en grande partie la diminution des montants empruntés. »

Le type de prêts souscrits renforce cette analyse puisque 65 % des demandes concernent de la trésorerie, contre 19 % de crédit auto, 13 % de travaux et 3 % de prêt personnel affecté. En clair : les Français empruntent pour faire face à des difficultés de liquidités. De même, ce sont essentiellement des publics plus fragiles puisque 61,6 % des demandeurs de trésorerie sont célibataires et 12,6 % sont divorcés, même s'il faut noter une baisse générale des crédits à la consommation par rapport aux années précédentes pour ces profils.

De l'attentisme en 2025

Malgré la baisse globale des financements octroyés, les enveloppes sont plus élevées lorsqu'on examine chaque type de prêts : 13 866 € pour un crédit auto (+7 % par rapport à 2023), 12 570 € pour des travaux (+8 %), 8 005 € pour un prêt personnel affecté (+21 %) et 4 542 € pour un besoin de trésorerie (+2 %). « L'inflation a impacté les Français et l'évolution des montants moyens des prêts en est la preuve. Qu'il s'agisse de prêts de trésorerie ou un crédit automobile, ces hausses sont le reflet à la fois de la perte de pouvoir d'achat des ménages mais aussi de leurs envies de préserver leur épargne. Ils préfèrent se tourner vers le crédit, probablement en raison du climat d'incertitude actuel… », conclut Adeline Jubert.

Quant aux résultats de 2025, ils sont pour l'instant en demi-teinte puisque Meilleurtaux constate une baisse globale des demandes de comparaison de crédits à la consommation de 25 % par rapport à l'an dernier au mois de juillet. Ce repli touche avant tout l'auto (-22 %) et les travaux (-29 %), ce qui n'est pas étonnant compte tenu des incertitudes actuelles concernant le contexte économique et législatif.

Solidarité

Renouvellement de la convention de partenariat entre l'Association INSEME et la Société des Eaux de Corse

Inseme. Le 29 juillet dernier a eu lieu la signature officielle du renouvellement de la Convention avec la Société Des Eaux de la Corse, une des sociétés de Kyrnolia. La convention est renouvelée pour trois années (2025-2028) et prévoit :

- Le versement de 1€ pour chaque passage à la e-facturation d'un abonné (action déjà en place depuis 2019 et qui a rapporté à ce jour plus de 40 000€ !)
- Le versement de 1€ pour chaque passage au paiement mensuel d'un abonné
- Le versement d'un montant fixe de 3 000€ annuel

La SDEC, très engagée dans ce partenariat, notamment monsieur Salvi, le directeur de la SDEC, ainsi que monsieur Pieri, directeur consommateur Kyrnolia, ont choisi, en plus de poursuivre leur soutien à notre association, de l'intensifier avec ces denouvelles actions !

LPB *Nutizie*

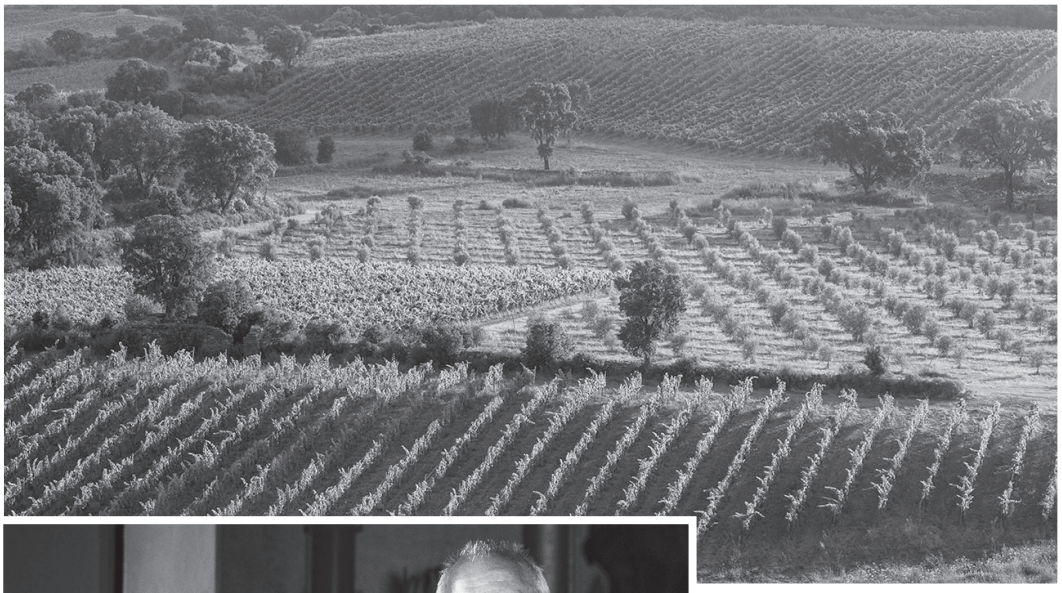
Plages. La ville d'Ajaccio a mobilisé ses citoyens pour procéder à un grand nettoyage de la plage de Capo di Feno, le 4 août dernier : « Pour la 5e année consécutive, la Ville d'Ajaccio, en partenariat avec la Collectivité de Corse, les gardes du littoral et plusieurs partenaires associatifs, ont donné rendez-vous pour un grand nettoyage participatif de ce site exceptionnel classé Natura 2000. » Avec en arrière-plan, la nécessité de préserver la biodiversité du littoral.

Anniversaire. C'est l'un des évènements majeurs au programme de l'Università di Corsica pour l'année 2025 : la célébration du tricentenaire de la naissance de Pasquale Paoli. Avec ses différents partenaires, la Collectivité de Corse, l'Académie de Corse et la ville de Corte, la communauté universitaire entend ponctuer ce trois-centième anniversaire d'une trentaine de dates visant à perpétuer et à revisiter l'héritage de celui qui fut, en 1765, à l'origine de la fondation de la première institution universitaire de l'île. Ainsi, A Cerca Paulina se décline en trois volets : une exposition itinérante, un cycle de conférences et un catalogue. Elle est exposée jusqu'au 31 août au couvent Saint-François de Pinu.

Déblocage. Le Conseil exécutif de Corse a demandé récemment au Gouvernement de débloquer la situation et de régler au plus vite le problème concernant la situation financière pénalisante des anciens détenus corses : « Le Conseil exécutif de Corse rappelle que la question du traitement politique des condamnations des anciens prisonniers politiques au paiement d'amendes ou de dommages-intérêts, et celle de leur retrait du FIJAIT, ont été incluses dans le périmètre du processus de Beauvau, et ce depuis le premier jour. Il souligne également que ces demandes ont aussi fait l'objet de plusieurs votes de l'Assemblée de Corse à l'unanimité. Il regrette donc que d'anciens prisonniers politiques, à l'appel du Collectif «Patrotti in lotta», et des militants les soutenant, se voient contraints d'occuper pacifiquement des locaux pour obtenir un simple aménagement des mesures de paiement, dans l'attente du règlement au fond de ces questions. Le Conseil exécutif de Corse demande donc au Gouvernement de débloquer la situation et de faire le nécessaire concernant les dites demandes d'aménagement et souhaite, sur le fond, que cette question soit définitivement et rapidement réglée dans le cadre du processus en cours. »

Des vignerons au cœur d'or !

Dans la plaine de Poggio d'Oletta, les vignes semblent bercées par les montagnes calcaires de la Conca d'Oru. À leurs côtés, un parc arboré magistral, avec ses oliviers, ses chênes liège mais aussi des châtaigniers et des figuiers. Bienvenue au cœur d'une Corse ancestrale qui entretenait ses jardins, ses vergers, son espace agricole, bienvenue dans un vignoble d'exception, le **domaine Vincenti**.





Créé en 2011, le domaine Vincenti est le fruit d'un labeur acharné et d'une vision renouant avec les fils du passé. Pour Antoine, le père, Benoît et Henri, ses enfants, étaient excédés par ces incendies à répétition qui dévastaient leur belle région, et plus particulièrement le territoire de leur village, Poggio d'Oletta. Antoine rêvait de voir renaître l'oliveraie et la châtaigneraie de son enfance. Cela a été le cas ! Benoît et Henri l'ont accompagné dans cette volonté de reconquête agropastorale. Sur leur domaine d'une superficie totale de 75 hectares, ils ont conservé plusieurs centaines de chêne liège tout en s'occupant de planter une vingtaine d'hectares de vignes. Les propriétaires ont souhaité immédiatement s'engager dans une démarche durable par l'agriculture biologique. Et le vin n'était pas forcément l'objectif de départ du projet. En effet, Benoît Vincenti précise : « Mon père voulait avant tout replanter l'oliveraie familiale que mon arrière-grand-père cultivait encore. Avec l'incendie de 1989, nous avions perdu ce patrimoine. En faisant un peu de recherches bibliographiques, on s'est aperçu que plusieurs de nos parcelles étaient déjà constituées de vignes en 1750. La plaine de Poggio a toujours été un terroir de vignes cultivées. Elle concentre d'ailleurs aujourd'hui une grande partie du vignoble de Patrimonio.»

Plantation minutieuse

Engagés écologiquement, Antoine, Henri et Benoît ont étudié méticuleusement le caractère géologique de chaque morceau de terrain : «Pour la vigne, il faut être très prudent, on ne peut la planter sans réfléchir au cépage choisi, sur la façon dont elle sera plantée et entretenue. La vigne repose sur des sols de schiste mais aussi des sur coteaux argilo-calcaires. Les blancs sont plantés sur des pentes exposées au nord, les rouges, sur des coteaux exposés ouest et sud. Nous faisons très peu de rosé. En termes de cépages, nous utilisons surtout du Vermentinu, du Niellucciu, du Sciaccarellu, de la Grenache, du Minustellu, du Ghjenovese et de l'Aleaticu. » Une réflexion globale qui n'oublie pas la distillation et même le compostage : « La démarche agroécologique du domaine, qui consiste à valoriser les marcs et les lies en spiritueux et en compost bio, est unique en Corse. » Il faut savoir, en effet, que le compost obtenu après distillation, est des plus bénéfiques concernant les apports en matière organique pour maintenir la fertilité des sols viticoles.

Le palais sera agréablement surpris par l'onctuosité des vins blancs « Prumessa » et « A Capra Sorda », mais aussi séduit par la légèreté d'un rouge à la saveur fraise des bois, « U Frescu ». Comme son nom l'indique, ce dernier est conçu pour être servi frais, un vrai délice.

Pour préserver la biodiversité et la renforcer, la famille Vincenti veut multiplier la plantation d'essences diverses : « Le défi était de s'inspirer du savoir-faire des Anciens qui étaient conscients de la nécessité de respecter la nature et ses cycles. Il fallait des arbres, des pollinisateurs, comme c'était le cas dans un verger d'autrefois où on trouvait de nombreuses espèces. La monoculture, cela ne résiste pas beaucoup aux maladies. Outre la vigne, la châtaigneraie et l'oliveraie, nous avons pour projet d'avoir des agrumes, des citronniers, des orangers… Quand on fait une plantation, on va toujours laisser des haies, des haies de maquis, de chênes verts, de cistes… On veut créer des lieux de nidification pour les oiseaux ou les chauve-souris qui vont nous protéger particulièrement de la cicadelle africaine qui cause d'importants dégâts dans de nombreux vignobles. »

Après la création et la protection, le développement du domaine passe pour la famille Vincenti par l'œnotourisme lié à une démarche impérieuse et à la nécessité de songer à de nouveaux produits mêlant culture, patrimoine, tourisme et agriculture. Une véritable ambition de plaire à Dionysos, mais pas seulement… Le public, est, en effet, de plus en plus friand de visites, de découvertes en lien avec l'univers viticole : « C'est très important, ce secteur représente un moyen d'augmenter les revenus d'une exploitation. Nous avons la chance d'être dans un territoire magnifique inscrit dans un Grand Site de France. L'œnotourisme nous permet de présenter au public notre philosophie, notre manière de travailler. Il faut montrer aujourd'hui que les agriculteurs s'attachent à mettre en œuvre des actions responsables. »

Domaine VINCENTI
Vins AOP /AB Patrimonio - Vin IGP Ile-de-Beauté -Huile d'Olive AOP/AB - Distillation AB - Castanéïculture AB
Ld Monticelli - 20232 Poggio d'Oletta
06.19.79.05.12
benoit.pa.vincenti@gmail.com
www.domainevincenti.com

Napoléon, l'audace du commandement

Les 1er et 2 août, les Rencontres Napoléoniennes de Sartène célébraient leur 11ème édition. David Chanteranne, chargé de la programmation, avait eu le nez fin en choisissant l'Europe et Napoléon, un thème d'actualité. Et toujours l'enjeu pour l'historien de rappeler l'importance de connaitre le passé pour mieux vivre le présent et dessiner le futur.

Féérique, tout simplement. Le mot est lâché. Osons-le dire, les nuits étoilées de Sartène sont incomparables. Retrouver le théâtre minéral est une magie exquise, un événement que l'on ne peut manquer. Inoubliable car rare, le moment est des plus précieux pour tous passionnés d'histoire et de Napoléon en particulier. N'existe-t-il moyen aussi simple de se faire plaisir ? A l'évidence, « luxe, calme et volupté. » si l'on en croit Baudelaire. Il est des roses magnifiques qui fleurissent dans des endroits incroyables comme dans une bibliothèque-librairie où peut se tenir un symposium. Il en est de même pour les rencontres et pour les écrits, pour la peinture comme pour le cinéma, pour la musique comme pour la poésie. Et en première pensée, le visage éphémère car beau ou beau car éphémère d'une muse qui n'aurait pu l'être sans le sort, les circonstances ou peut-être le sens de l'opportunité, saisir le « Kairos » des Grecs. A Sartène, on prend le temps de s'asseoir au Bien-Situé, de deviser autour de la politique, d'évoquer la Renaissance, Vienne, Naples, les correspondances, anecdotes et autres ballades. L'oralité est un art de vivre, un mode de fonctionnement. Le temps s'arrête, on se laisse griser par l'ambiance d'une cité authentique, médiévale et chevaleresque. Ici, l'idée du beau et de l'émerveillement, du rire et des larmes. Ici, on tranche le nœud gordien en lui donnant toutefois un sens abstrait car le concret n'est jamais forcément profitable aux âmes. Peu après, la découverte d'une splendeur, « Quand passent les cigognes » de Mikhaïl Kalatozov, un film russe sorti en 1958, Palme d'or à Cannes.

Surprendre la guerre

Le soir, à la nuit tombée, les étoiles scintillent et « ont un doux frou-frou » pour Rimbaud. Elles apportent l'illusion d'un spectacle de jeu d'ombres et de lumières…



Les propos s'enchaînent entre politique, culture et patrimoine. Bertrand d'Ortoli en profite pour saluer son ami Paul Quilichini, trop tôt disparu avant de céder la parole au troisième fondateur de ces Rencontres, Olivier Battistini. L'Helléniste va nous confier, en 25 minutes, les secrets les plus ultimes pour ouvrir les yeux, comprendre le monde, selon la pensée la plus architecturale, la plus nette, la plus aboutie, celle des Grecs qui commande encore de nos jours, les sociétés, les nations, les empires et les civilisations. Le basculement ? 1815. Battistini nous l'affirme, il faut relire Victor Hugo et Les Misérables : « Waterloo n'est point une bataille ; c'est le changement de front de l'univers. »
Waterloo, c'est la victoire de l'argent, « le triomphe des Anglo-Saxons sur les Latins, la victoire de la chrématistique, c'est aussi la fin d'un rapport au Beau et au terrible, d'un rapport au monde lié à une esthétique tragique, à la méritocratie et au choix esthétique de la gloire immortelle, c'est la fin, avec cette défaite, d'une vision grecque du monde, d'une façon de concevoir la guerre, le Politique et l'empire. La grandeur. »
Napoléon surprend la guerre, il se doit d'économiser les forces. Sept coalitions seront nécessaires pour briser son tempérament : « S'il dispose d'une supériorité numérique imposante, il jette ses divisions ou plutôt ses corps d'armée sur les arrières de l'ennemi pour le ramasser comme dans une nasse. Dans ce dessein, il ne marche pas sur l'adversaire qui pourrait se dérober, mais, au contraire, il l'attire loin de ses bases de ravitaillement et de ses points d'appui, puis se porte sur ses arrières, coupe ses possibilités de repli, l'enveloppe, le frappe, le détruit : la « terrible manœuvre ». »
Enfin, il y la dialectique, le rapport de forces qui dicte l'inévitable et l'implacable : Seul le vainqueur peut imposer sa loi. La guerre est donc l'acte politique suprême : «La guerre victorieuse qui oscille entre des pôles opposés, la violence première et le raffinement souverain, est le moyen de tendre à l'hégémonie et à l'autonomie, et, au-delà, de penser et de réaliser, la domination absolue. Prendre l'empire pour n'être soumis à personne. Pour un temps nécessairement bref. » Ce pouvoir, par nature précaire, ne peut s'établir que par la confiance. Confiance tout d'abord en les hommes puis en les institutions car « Napoléon Bonaparte, Premier consul actuel de la République, est empereur des Français ». Empereur mais sa signification est bien différente de sa perception contemporaine très basique, primitive : « Ce titre est romain, lié à l'histoire même de la République romaine. Il s'agit d'un pouvoir politique et guerrier, un art du commandement, de l'imperium. » précise Olivier Battistini.
C'est le hasard objectif de tout prévoir et de dessiner sa propre volonté. Quand on s'appuie sur les penseurs de l'Antiquité, à travers les écrits mais aussi les institutions léguées, on songe à ce commentaire du Général de Gaulle dans « Vers l'armée de métier » : « Au fond des victoires d'Alexandre, on retrouve toujours Aristote.»
Léon Bloy livrera une vision assez similaire : « On ne peut rien comprendre à Napoléon aussi longtemps qu'on ne voit pas en lui un poète, un incomparable poète en action. Son poème c'est sa vie entière et il n'y en a pas qui l'égale. Il pensa toujours en poète et ne put agir que comme il pensait, le monde visible n'étant pour lui qu'un mirage. Ses proclamations étonnantes, sa correspondance infinie, ses visions de Sainte-Hélène le disent assez. Soit qu'il parlât, soit qu'il écrivît, son langage magnifiait tout. »

Y.C.



Sécurité : la preuve par les chiffres

C'est un premier bilan de l'action des forces de sécurité en Haute-Corse qui vient d'être dressé six mois après la mise ne œuvre du Plan d'Action Départemental de Restauration de la Sécurité du Quotidien (PADRSQ) par le Préfet de la Haute-Corse, Michel Prosic, le 27 juillet dernier, aux côtés de l'ensemble des acteurs de la chaine opérationnelle. Dans certains domaines, les résultats commencent à porter leurs fruits singulièrement en termes de lutte contre le narcotrafic.

Ne pas subir, agir au quotidien et le faire savoir, le sens des instructions invite à une nouvelle doctrine particulièrement après les assassinats de ces derniers mois, de ces dernières années. On conserve tous en mémoire les meurtres d'une jeunesse insulaire pourtant innocente. On pense à Antoine, Barthélémy, Julie, Pierre-Louis et Chloé, des prénoms qui commandent à la société de changer ses comportements, son éducation. L'éducation, tellement importante, qu'elle rappelle la vieille expression « Qui vole un œuf, vole un bœuf ! ». En matière de lutte contre la délinquance, sur le premier semestre 2025, on assiste à une baisse de 4,3% de l'atteinte aux biens par rapport à la même période en 2024. Le résultat est plus négatif quant aux atteintes à la personne avec une légère hausse de +1,1% : « Ce chiffre s'explique notamment après une année 2024 où le nombre de violences intrafamiliales était en baisse, nous avons une hausse de +8% de janvier à juin 2025. Sur cette question, je continue de dire la même chose : je n'ai pas peur des statistiques ! » indique Michel Prosic. Une transparence qui peut effrayer ou choquer les âmes sensibles mais le Préfet de la Haute-Corse sait combien il est important de marteler sans cesse l'information : « Si cela augmente, cela veut dire que la parole se libère et que nous pouvons prendre en charge les victimes. »

On peut y déceler ainsi les signaux positifs d'une expérimentation très avancée faisant de la Haute-Corse, un territoire très avancé en matière de prise en charge des victimes dès le dépôt de plainte : « Aujourd'hui, nous disposons d'une organisation très complète. Police, gendarmerie, associations et notamment le CIDFF sont présents. Une charte départementale regroupe même une trentaine de partenaires qui nous permet d'accompagner les victimes, avec la CAF, la Collectivité de Corse, avec la



CAB, les intercommunalités… Cette mise en réseau a eu pour effet de créer des logements pour les personnes victimes de violences, leur permettre de se rétablir, de se reposer, de se reconstruire et de repartir de l'avant. La Haute-Corse est l'un des départements en France les mieux dotés y compris avec la mise en place d'un centre de prise en charge des auteurs de violences à Corte. C'est aussi en les accompagnant que l'on pourra éviter la récidive. »

+ 150% de saisies de cocaïne

Erigée en grande priorité par le préfet, la lutte contre le trafic de stupéfiants et ses réseaux : « Le premier élément est que le nombre de mis en cause dans ce domaine est en hausse de 146%. De janvier à juin 2025, 69 personnes ont été interpellées. Nous avons également verbalisé de manière plus importante les consommateurs avec des amendes forfaitaires délictuelles, +63% par rapport au premier semestre 2024. S'agissant des saisines, nous avons intercepté 88 kilos de cannabis, un chiffre quasiment identique à celui de l'an dernier (93 Kg). Par contre, nous avions saisi un kilogramme de cocaïne en 2024, nous en sommes déjà à 15 Kg. Nous avons une activité très forte, très claire sur le trafic de stupéfiants qui est la mère de tous les autres actes délictuels. » Des consommateurs pourront ainsi commettre des cambriolages pour voler de l'argent qui permettra d'acheter « la dose » ou plus largement de l'emprise exercée sur ce trafic par la grande criminalité : « On ne peut protéger nos concitoyens et d'une façon générale notre jeunesse si on n'agit pas en la matière. Nous multiplions les contrôles dans les ports et les aéroports, sur les routes. Cela explique aussi les résultats obtenus. C'est un combat sur lequel on ne cède rien ! »

L'autorité préfectorale, l'autorité judiciaire et les forces de police et de gendarmerie se retrouvent ainsi dans une conjonction d'actions très importante et probablement inédite tant on a cultivé pendant de très longues années l'idée d'une Corse épargnée par la drogue. Il y a, à peine 20 ans, on voyait encore des jeunes distribuer des tracts « A droga fora ». Le slogan est malheureusement tombé en désuète à mesure de l'essor de ces produits illicites. Derrière, une réflexion citoyenne sur le devenir d'une société où la majorité silencieuse se fait un sang d'encre et où une minorité mafieuse n'en finit pas d'élever son niveau de violence. Le point culminant ? L'assassinat de la petite Chloé qui qui invite à la plus ferme des réponses à travers la création annoncée par le garde des Sceaux du pôle régional de lutte contre la criminalité organisée, basé à Bastia : « Il y a le premier spectre qui sera traité par la JIRS ou par le Parquet national de lutte contre la criminalité organisée mais il est important aussi de lutter contre le deuxième, le troisième et le quatrième cercle. Quand on lutte aux tentacules, on s'attaque à la tête aussi ! »

Halte à l'insécurité routière

La dernière grande thématique développée lors de ce premier bilan du PADRSQ est celle de la sécurité routière. Le nombre d'accidents de la route, sur le premier semestre 2025, enregistre une diminution de 7% par rapport à 2024 avec 123 accidents. 5 personnes ont été tuées et 157 blessées, des chiffres toujours trop importants pour le Préfet en dépit de l'intensification des contrôles : « Ces opérations ont donné lieu à 437 suspensions de permis contre 342 l'année dernière en sachant que 2024 était déjà un record en la matière. La sécurité routière est une cause majeure dans l'île. Si l'on veut éviter les drames familiaux, si l'on veut éviter que notre jeunesse se tue sur les routes, il faut agir. »

Nouvelle matrice de la protection des populations, le PADRSQ fait l'objet d'un suivi mensuel de la part des acteurs du continuum de sécurité afin d'ajuster la pertinence du dispositif global en attendant les premières affectations du ministère de la Justice en vue de constituer le pôle régional de lutte contre la criminalité organisée prévu au cours de l'été.

In quatru e tre sette

La chronique de **Jean-Paul CAPPURI**

CHALLENGE JEAN STOUVENOT

Christophe Vincent l'a bien mérité !

Performances, combativité, investissement, charisme. Le tout, saupoudré de quelques très jolis buts : le milieu de terrain et capitaine du SCB a coché toutes les cases pour être distingué à travers ce trophée qui vise aussi à honorer, depuis maintenant 24 ans, la mémoire du grand serviteur du football corse qu'était Jean Stouvenot. Il recevra son trophée vendredi pour la réception de Pau au stade Armand-Cesari.



Christophe Vincent, justement honoré l'année de son 33e anniversaire..

Pièce maîtresse de l'équipe bastiaise depuis qu'il est revenu, en 2018, défendre ses couleurs - après une expérience à l'ACA et une autre en Belgique - Christophe Vincent a réussi une très accomplie saison 2024-2025 qui ne pouvait que lui donner accès au palmarès de ce Challenge Jean Stouvenot.

Une distinction qui, par-delà la volonté de ses créateurs de perpétuer la mémoire de ce grand éducateur et dirigeant, a également pour objectif de rendre hommage, chaque été, à un joueur corse ayant, lors de la saison écoulée, fait honneur au football insulaire et plus largement aux valeurs qu'on lui reconnaît.

Vaillant, courageux, pugnace, fier de défendre a nostra bandera : ces qualités qui lui ont valu d'accéder au rang de capitaine en titre du Sporting, lui ont donc également permis de rejoindre, l'année de ses 33 ans (il les fêtera cet automne), le cercle des footballeurs récompensés à travers ce challenge.

Auteur par ailleurs de très belles performances agrémentées de cinq jolis buts, Christophe Vincent recevra son trophée ce vendredi au stade Armand-Cesari en préambule à la rencontre qui opposera le SCB à l'équipe de Pau, pour l'entrée ne matière des Bastiais dans ce championnat de Ligue 2.

Une compétition qui porte en elle la promesses de nouvelles grandes émotions dans ce stade qui, fort de sa nouvelle configuration, est attendu plus bruyant que jamais… quand bien même son relooking ne serait-il pas achevé. En attendant que la tribune Petrignani retrouve cet hiver son turbulent peuple (quand elle sera à son tour dotée de sa couverture), on peut imaginer que les trois autres réserveront vendredi une belle ovation à Christophe Vincent, au moment où il recevra sa récompense des mains des héritiers de Jean Stouvenot.

Repères

1992 : naissance à Bastia, le 8 novembre.
2002 : il rejoint le centre de préformation du SCB.
2011 : première apparition en équipe première qui évolue alors en Ligue 2.
2012 : il dispute son 1er match en Ligue 1.
2013 : il quitte provisoirement le Sporting… mais pas Bastia puisqu'il est prêté au CAB qui vient d'accéder en Ligue 2. L'escadron noir lui offre l'opportunité d'une première saison « pleine » chez les «pros » (31 matches).
2014 : retour chez les Turchini, mais pour disputer seulement une poignée de matches au sein de l'équipe première.
2015 : il rejoint l'AC Ajaccio (Ligue 2) qui lui offre à son tour un bénéfique temps de jeu (49 matches en deux saisons) qui va favoriser son éclosion.
2017 : après six mois de chômage, il est recruté par le Cercle Bruges (D2 Belge).
2018 : retour au SCB qui a chuté de la L1 à la N3. Il va alors devenir l'un des artisans de la belle remontée du club dans la hiérarchie (trois accessions en quatre ans).
2025 : avec 27 matches de L2 au compteur et 5 buts (son record personnel), il a encore été l'un des Bastiais les plus en vue de la saison.

LE PALMARÈS

Jean Stouvenot, natif d'Ajaccio et formé à l'ACA, fut ensuite amené à accomplir l'essentiel de sa carrière amateur en région bastiaise. Après avoir évolué au FC Borgo, puis au RO Cardo et à l'AS Toga-Cardo, il fut aussi l'entraîneur de ces deux derniers clubs. Au début des années 80, il devint dirigeant du SEC Bastia (vainqueur de la Coupe de France) puis assuma les fonctions de trésorier de la Ligue Corse de Football. Un personnage très apprécié dans toute la Corse pour ses qualités humaines, au premier rang desquelles la fidélité, la générosité et l'intégrité.

Quelques mois après son décès fut donc créé ce challenge qui fut d'abord l'enjeu d'un match amical entre deux club corses. Un trophée remporté à trois reprises par le SCB (2002 et 2003 face à l'ACA, 2005 face au GFCA) contre deux victoires à l'ACA (2001 et 2004 face au SCB). Devenu par la suite une récompense individuelle, il fut tout à tour décerné à Pascal Camadini (2006), Yannick Cahuzac (2007), Pascal Berenguer (2008), Nicolas Penneteau (2009), François Modesto (2010), Jean-Bati Pierazzi (2011), Yohan Cavalli (2012), Gilles Cioni (2013), Sébastien Squillaci (2014), Louis Poggi (2015), Jean-Louis Leca (2016, 2017 et 2018), Wahbi Khazri (2019), Yohan Cavalli (2020), Yohan Bocognano (2021), Llsandru Olmeta (2022) et Rémy Cabella (2023) et Anthony Roncaglia (2024). Une belle escouade de joueurs corses au sein de laquelle Christophe Vincent avait toute sa place.



Jean Stouvenot, un grand serviteur du foot corse, trop tôt disparu.

Investissements sur les réseaux

Le Président de l'Office des Transports de la Corse, **Jean-Félix Acquaviva** a présenté récemment le rapport d'actualisation du Plan pluriannuel d'investissements des infrastructures de transports pour la période 2017-2025 avant de décliner les grandes orientations d'un second rapport qui concernera la période 2026-2030.

Selon le conseiller exécutif : « La Collectivité de Corse, sous notre mandature, a réalisé un PPI pour la première fois de l'histoire de cette institution. » Pour la période 20217-2025, 1,1 milliard d'euros ont été investis soit 83,4% de l'objectif prévu. Au niveau routier, les chiffres atteignent même 102% pour les routes départementales, elles sont un objectif prioritaire pour la CDC : « Un euro qu'on n'investit pas aujourd'hui dans les routes dégradées, c'est 15 euros à mettre dans 30 ans. » L'autre grand volet programmatique de ce PPI porte aussi sur la « montée en puissance du ferroviaire » avec la rénovation



des gares, la mise en œuvre de logiciels informatiques et de commandes centralisées, l'entretien des ponts…

Par cette présentation, le conseiller exécutif souhaitait ainsi réagir face aux critiques : « On entend souvent que la CDC n'a rien fait en 10 ans. Or on voit, financièrement, que de nombreuses opérations ont été menées sur les réseaux routiers et ferroviaires, mais aussi sur les ports et aéroports. En moyenne, 109 millions d'euros par an ont été investis sur la période du PPI. En comparaison les deux ex-départements et la Collectivité Territoriale Corse investissaient au global 104 millions d'euros par an. Dire que nous investissons moins c'est donc faux ». Quant aux perspectives du prochain PPI sur la période 2026-2030, elles prévoient la réalisation de 39 projets d'aménagement, 28 projets de déviation, la sécurisation des ouvrages d'art, 8 projets de grands travaux et 5 opérations de mobilité douce.

Y.C.

Eau : une situation plutôt favorable en Haute-Corse

Acqua. Le comité de ressources en eau s'est réuni le 30 juillet sous la présidence du Préfet de la Haute-Corse. La situation présente un mois de juillet excédentaire, notamment dans le Cortenais et le Nebbiu, avec 28mm de précipitations agrégées, ce qui représente un excédent de 77% pour le mois. Les averses orageuses du 26 juillet ont changé la situation dans le Fium'Orbu qui était déficitaire jusqu'alors. Seul le Cap Corse et de rares micro-régions n'ont pas reçu beaucoup d'eau. S'agissant des nappes phréatiques du département, la situation est plutôt hétérogène avec des niveaux allant de modérément haut (Cap-Corse) à très bas (Fium'Orbu). Malgré tout, près de 75 % des nappes présentent des niveaux égaux ou supérieurs à la moyenne. Le niveau de la nappe du Fium'Orbu demeure très bas, en l'absence de recharge depuis 2023. La majorité des cours d'eau surveillés présente un écoulement encore visible. La situation hydrologique est favorable, avec des tendances moyennes dans l'ensemble ou légèrement sèches. Les récentes précipitations ont permis une atténuation de la baisse des débits des cours d'eau et des apports ponctuels sur l'ensemble du département. Seuls trois cours d'eau sont à présent en assec en Balagne : le ruisseau u Fiume Seccu à Calenzana, le ruisseau San Clemente à Occhiatana et l'Ostriconi à Novella. Concernant les ouvrages de stockage gérés par EDF et l'OEHC, les réserves sont satisfaisantes pour cette période de l'année et supérieures à 2024 : le barrage de l'Alesani est rempli à 60 % de sa capacité, celui du Stullone à Rogliano est à 70 % de sa capacité. Seul le barrage de Sampolo, qui présente un taux de remplissage de 52 %, est sous sourveillance. Au total, le taux de remplissage pour les barrages du département est de 59 %. En termes de distribution d'eau, on observe une situation normale voire une légère baisse de la consommation sur les secteurs de la communauté de communes de Marana Golo et de la communauté d'agglomération de Bastia. Au regard de ces indicateurs, aucune mesure de restriction n'est envisagée à ce stade dans le département. Mais le Préfet appelle la population à faire preuve de sobriété dans la durée et de poursuivre l'effort s'agissant de l'usage et de la consommation d'eau.

OUI, JE M'ABONNE

Au prix de 50 euros TTC pour 1 an ou 45 euros TTC en version numérique

NOM : PRENOM :
TELEPHONE : TELECOPIE :
ADRESSE :
CODE POSTAL : VILLE :
EMAIL :

Je joins mon règlement par chèque bancaire à l'ordre de "LE PETIT BASTIAIS"
☐ je désire une facture

BULLETIN A RENVOYER AU PETIT BASTIAIS - 10 RUE DES TERRASSES 20200 BASTIA
LE PETIT BASTIAIS

LE PETIT BASTIAIS

Directrice de la publication :
Sandrine Tramini

Edition, rédaction, abonnements :
- LPB -
Sarl PRESSCOM Corsica
10 rue des Terrasses
20200 BASTIA
Tél : 04 95 58 70 52
Fax : 04 95 38 76 57
contact@lepetitbastiais.com

Directeur de la rédaction :
Olivier Morge
olivier@lepetitbastiais.com

Imprimerie : AZ Diffusion
ZI Furiani - 20600 BASTIA.

Commission paritaire N°1027 C 85976
N° ISSN : 1633-079X